

Développement de l'énergie et des ressources

Rapport annuel
2017–2018



Table des matières

| | |
|---|----|
| Message du ministre | 1 |
| Message de la sous-ministre | 2 |
| Priorités stratégiques | 3 |
| Faits saillants | 4 |
| Mesures du rendement. | 5 |
| Survol des opérations du ministère | 13 |
| Information financières. | 22 |
| Résumé des activités de recrutement. | 24 |
| Résumé des projets de loi et des activités législatives | 25 |
| Résumé des activités liées aux langues officielles | 26 |
| Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général | 28 |
| Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> | 29 |
| Annexe A : Silviculture | 30 |
| Annexe B : Récolte sur les terres de la Couronne. | 31 |
| Annexe C : Incendies | 32 |
| Annexe D : Poissons et faune | 33 |

Développement de l'énergie et des ressources
Rapport annuel 2017-2018

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1, CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1950-9 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-1952-3 (PDF: édition française)

ISSN 2561-1550 (version imprimée bilingue)
ISSN 2561-1577 (PDF : version française en ligne)

12035 | 2018.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère du Développement de l'énergie et des ressources du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Le tout respectueusement soumis,



L'honorable Mike Holland

Ministre

De la sous-ministre au ministre

L'honorable Mike Holland

Ministre du Développement de l'énergie et des ressources

Monsieur,

Je suis heureuse de pouvoir vous présenter le rapport annuel des activités du ministère du Développement de l'énergie et des ressources pour l'exercice financier allant du 1er avril 2017 au 31 mars 2018.

Le tout respectueusement soumis,



Cathy LaRoche

Sous-ministre (par intérim)

Message du ministre

Nos ressources naturelles sont parmi les meilleurs atouts de notre province et elles offrent l'une des plus importantes possibilités de croissance économique. Des milliers de personnes travaillent dans les secteurs forestiers et miniers au Nouveau-Brunswick. De même, nombreux sont ceux pour qui la chasse et la pêche sont un mode de vie transmis de génération en génération.

J'ai grandi dans une ferme dans une région rurale du Nouveau-Brunswick et tout ce qui touche de près ou de loin le plein air fait partie de ma vie depuis toujours. C'est un honneur de m'être vu confié, en tant que ministre, la tâche de veiller à la bonne gestion des ressources naturelles de sorte que les générations futures puissent en profiter.

Je tiens à remercier le sous-ministre et le personnel du Ministère de leur expertise, engagement et professionnalisme; nous leur en sommes reconnaissants.

Je me réjouis à la perspective de travailler avec eux au cours de la prochaine année, afin de créer une culture où les idées et les connaissances spécialisées sont au cœur de notre gestion des ressources naturelles au Nouveau-Brunswick.

Le travail que nous accomplirons dans les domaines de l'énergie, des mines, de la foresterie, des pêches et de la faune fera du Nouveau-Brunswick un endroit encore meilleur dont nous pourrons tous être fiers.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mike Holland". The signature is fluid and cursive, with a large initial "M" and "H".

L'honorable Mike Holland
Ministre du Développement de l'énergie et des ressources

Message de la sous-ministre

Le ministère du Développement de l'énergie et des ressources joue un rôle vital en fait de création d'emplois et de croissance économique au Nouveau-Brunswick. Son objectif, dans tout ce qu'il entreprend, est de s'assurer que les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick sont exploitées en toute sécurité et de manière responsable.

Partout sur la planète, des changements se produisent dans les secteurs énergétique et forestier. Le personnel du Ministère privilégie une prise de décisions réfléchie et fondée sur la science pour générer les meilleurs résultats possibles. Par ailleurs, le Ministère continue de bâtir une relation de travail étroite avec les Premières Nations lorsqu'adviennent de nouvelles occasions de croissance économique.

Un équilibre entre le renouvellement, la récolte et la régénération constitue un élément indispensable pour assurer la viabilité à long terme des forêts de la province et maintenir la compétitivité dans ce secteur important. Le Ministère a poursuivi sa collaboration avec le gouvernement fédéral et ses partenaires dans l'industrie dans le domaine de la recherche et pour freiner l'infestation de tordeuses des bourgeons de l'épinette dans le cadre du Partenariat pour une forêt en santé. Son processus de gestion forestière a atteint une maturité avancée et est considéré comme l'un des meilleurs au Canada. Grâce à des pratiques exemplaires, le Ministère améliore constamment la croissance et la conservation des forêts de la province.

Le Ministère a continué à fournir un appui relativement à des dossiers touchant l'énergie et les mines, notamment la mine Sisson, l'analyse des solutions de remplacement pour la centrale de Belledune et la création d'un groupe de recherche nucléaire. Des progrès ont été réalisés grâce à la poursuite de la mise en œuvre des mesures contenues dans le rapport *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*.

Le Ministère surveille des secteurs de ressources naturelles qui procurent un emploi à des dizaines de milliers de Néo-Brunswickois. Les membres de son personnel font montre d'un haut niveau de professionnalisme, de dévouement et de passion à l'égard du travail qu'ils accomplissent.

L'exercice 2017-2018 a été marqué par un certain nombre de défis, notamment les droits imposés aux producteurs de bois d'œuvre résineux, les risques d'incendie accrus en raison de conditions de grande sécheresse et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans le secteur de l'énergie. Et dans toutes les situations, les membres du personnel du Ministère ont travaillé pour trouver des solutions. Toutefois, comme il l'a fait en 2017-2018, le Ministère a consacré son attention aux mesures du rendement pour s'assurer que le Nouveau-Brunswick tire avantage de ses ressources tout en ayant un avenir sous le signe de la durabilité et de la santé.



Cathy LaRochelle
Sous-ministre (par intérim)

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision des stratégies. Ce processus procure à la fonction publique une méthode éprouvée qui permet de mettre en œuvre des stratégies, d'accroître la reddition de comptes et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration d'une stratégie à l'aide du système de gestion officielle commence par une vision stratégique qui a pour but de faire progresser le Nouveau-Brunswick. Cette vision s'articule autour des cinq priorités suivantes.

- *Emplois* – Créer l'environnement le plus propice aux emplois générés par les Néo-Brunswickois, les entreprises, leurs idées, leur esprit entrepreneurial et leur ardeur au travail. Les efforts de croissance seront orientés par le *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick*, qui cible le renforcement de la main-d'œuvre, le renforcement de la capacité d'innovation, l'accroissement de l'agilité du gouvernement, la promotion des investissements publics et privés dans les infrastructures stratégiques et l'accroissement des investissements de capitaux par le secteur privé.
- *Éducation* – Améliorer l'éducation selon l'orientation de deux plans décennaux, en l'occurrence *Donnons à nos enfants une longueur d'avance*, pour le secteur francophone, et *Everyone at Their Best*, pour le secteur anglophone. Ces plans fixent les objectifs pour le système de développement de la petite enfance et d'éducation et établissent des attentes claires en matière de normes et de rendement. Les domaines de priorité sont les suivants : veiller à ce que les enfants et les autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, améliorer les capacités de lecture et d'écriture ainsi que les compétences en numératie pour tous les apprenants et faire en sorte que l'éducation postsecondaire soit plus accessible et plus abordable.
- *Familles* – Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en ciblant sept grands piliers, soit l'amélioration de l'accès aux soins primaires et actifs, la promotion du mieux-être, le soutien aux personnes ayant des problèmes de santé mentale, la promotion du vieillissement en santé et du soutien aux personnes âgées, la progression de l'égalité des femmes, la diminution de la pauvreté et le soutien aux personnes ayant un handicap.
- *Relations fédérales et autochtones* – Établir des relations plus solides avec les Premières Nations, renforcer les efforts portant sur les changements climatiques et collaborer avec le gouvernement fédéral pour maximiser le financement fédéral, ce qui comprend l'optimisation du financement pour les infrastructures et la croissance de la main-d'œuvre grâce à l'immigration.
- *Gouvernement intelligent* – Mieux optimiser les ressources pour les contribuables en transformant la culture du gouvernement, en éliminant les chevauchements, en adoptant des innovations technologiques pour améliorer les services et les économies et en veillant à ce que le GNB dispose d'une main-d'œuvre prête à travailler qui a les connaissances, la formation, le soutien, le leadership et les milieux de travail nécessaires pour prospérer.

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2017-2018, le ministère du Développement de l'énergie et des ressources a mis l'accent sur ces priorités stratégiques en prenant les mesures suivantes.

- Supervision de la récolte durable de plus de cinq millions de mètres cubes (m3) d'arbres résineux et d'arbres feuillus provenant de terres de la Couronne.
- Poursuite de l'évaluation des titulaires de permis de coupe pour les terres de la Couronne dans le cadre de l'approche « foresterie axée sur les résultats » au moyen de plus de 750 visites sur le terrain et 1 600 vérifications au regard d'indicateurs clés de rendement.
- Mise en œuvre de la quatrième année de la stratégie d'intervention précoce de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui comprenait le traitement de plus de 149 000 hectares (ha) de forêt, la cartographie de 2 600 ha de terres touchées par la défoliation liée à la tordeuse des bourgeons de l'épinette et la coordination et l'exécution d'un programme de surveillance des nouvelles populations de tordeuses des bourgeons de l'épinette qui a permis le prélèvement d'échantillons à 1 970 endroits différents en sol néo-brunswickois.
- Participation à des discussions et à des groupes de travail liés à l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada, qui vise la conservation de 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures du Canada.
- Acquisition de plus de 2,6 millions ha de nouvelle couverture de données d'inventaire dans l'ouest et le sud-est du Nouveau-Brunswick à l'aide d'une approche de pointe en matière de cartographie de terrain et de la végétation appelée LiDAR (détection et télémétrie par ondes lumineuses) (en partenariat avec Service Nouveau-Brunswick).
- Appui dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt au Nouveau-Brunswick et organisation de la mobilisation de 85 employés pour contribuer à la lutte contre les incendies en Colombie-Britannique.
- Élargissement du système électronique de délivrance des permis en instaurant l'octroi de permis de chasse et de piégeage pour les non-résidents.
- Octroi, le 20 décembre 2017, de la sanction royale pour la *Loi sur les animaux exotiques*, qui encadre la possession et la propriété des animaux exotiques au Nouveau-Brunswick.
- Versement de quelque 432 000 \$ en aide à de petites sociétés minières pour aider à financer 17 projets d'exploration et 320 000 \$ à 49 prospecteurs dans le cadre du Programme d'aide à l'exploration minière du Nouveau-Brunswick.
- Création d'un portail Web avec un système d'information géographique (SIG) qui donnera accès à de l'information sur les ressources forestières de la province à la Première Nation des Wolastoqiyik. Ce portail servira de modèle pour les trois Premières Nations dans la province.
- Tenue de la Conférence des ministres de l'énergie et des mines de 2017, qui a réuni environ 170 délégués de partout au Canada à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick. Le juste équilibre entre gestion environnementale et prospérité économique était au cœur des discussions sur la croissance propre dans les secteurs de l'énergie et des mines.
- Promotion du secteur minier du Nouveau-Brunswick lors du Forum sur l'exploration minière 2018, à Vancouver, et au congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, à Toronto.
- Tenue de la 42e conférence Exploration et exploitation minière et pétrolière, qui a rassemblé plus de 200 délégués pour des présentations sur de nombreux sujets liés aux ressources minérales et à l'énergie dans la province.
- Poursuite des efforts relativement aux mesures contenues dans le rapport *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick*, ce qui a permis d'intensifier le travail et le soutien en lien avec les investissements d'Énergie NB en matière d'efficacité énergétique, plus particulièrement pour les Néo-Brunswickois à faible revenu, ainsi que le travail pour faire progresser l'infrastructure et le marché pour les véhicules électriques.
- Création de la Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick pour aider à profiter d'avenues de développement économique qui découlent de l'emplacement stratégique du Nouveau-Brunswick et de l'accès de la province à de grands marchés de l'énergie.

Mesures du rendement

| Emplois | Mesures |
|--|--|
| Préserver le dynamisme et la compétitivité du secteur forestier. | Contribution du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB) grâce aux forêts de la Couronne. |
| Préserver le dynamisme et la compétitivité du secteur forestier. | Quantité pleinement utilisée de la possibilité annuelle de coupe (PAC) sur les terres de la Couronne. |
| Assurer une exploitation responsable des ressources minérales et énergétiques. | Accroître l'indice de connaissances géoscientifiques. |
| Familles | Mesures |
| Améliorer les possibilités d'activités récréatives. | Pourcentage des produits liés aux ressources halieutiques et fauniques vendus en ligne par l'intermédiaire de Service Nouveau-Brunswick (SNB). |
| Gouvernement intelligent | Mesures |
| Équilibrer le budget. | Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées. |
| Équilibrer le budget. | Ratio des recettes réelles et des recettes budgétées. |

Emplois

Objectif de la mesure

Préserver le dynamisme et la compétitivité du secteur forestier.

Mesure

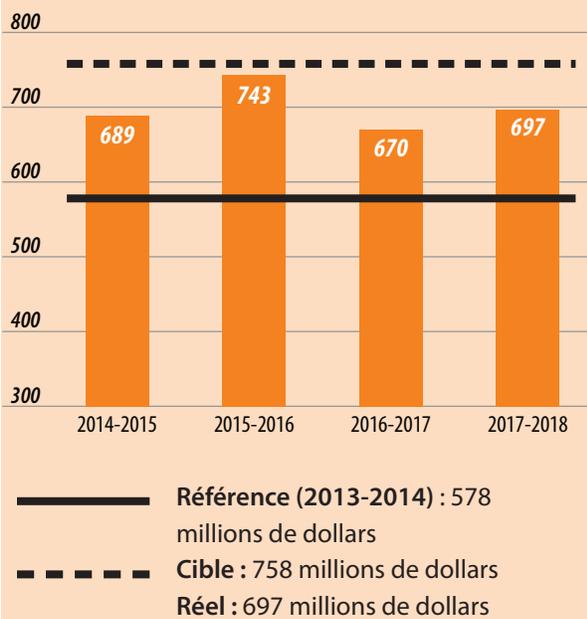
Contribution du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB) grâce aux forêts de la Couronne.

Description de la mesure

Le secteur forestier est un contributeur important (environ 5 %) au PIB du Nouveau-Brunswick et, par le fait même, à l'emploi dans la province. La consommation de bois sur les terres de la Couronne procure un approvisionnement stratégique au secteur forestier, en plus des approvisionnements et importations de bois du secteur privé. L'importance du secteur forestier dans le PIB est en grande partie fonction des prix des produits de base, mais également du volume total consommé.

Rendement général

Le rendement du Ministère a augmenté par rapport aux résultats de l'exercice 2016-2017, ayant déclaré 697 millions de dollars, soit une hausse de 4 %. Toutefois, la valeur réelle est de 8 % inférieure à la cible, qui était de 758 millions de dollars.



Raison d'être de cette mesure

Cette mesure vise à éliminer les variations des prix des produits de base pour permettre au Ministère de connaître leurs incidences sur le PIB. Le rôle du Ministère consiste principalement à faciliter la consommation du volume pour augmenter à terme la contribution du secteur forestier au PIB. Des multiplicateurs ont été créés pour calculer les effets de la production de bois rond, des produits du bois fabriqués et des ventes des produits de pâtes et papiers sur le PIB direct et indirect.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris(es) au cours de l'exercice pour atteindre le résultat visé?

Le Ministère a recouru à des stratégies pour maximiser la consommation de l'approvisionnement durable de la Couronne, comme des affectations temporaires et des approbations d'exportation. Le résultat s'est établi à 8 % sous la cible; toutefois, le résultat est de 4 % supérieur à celui de l'exercice 2016-2017. La récolte d'arbres résineux a diminué légèrement par rapport à 2016-2017, principalement en raison d'incertitudes concernant l'accès au marché attribuables aux problèmes associés au commerce du bois d'œuvre.

Emplois

Objectif de la mesure

Préserver le dynamisme et la compétitivité du secteur forestier.

Mesure

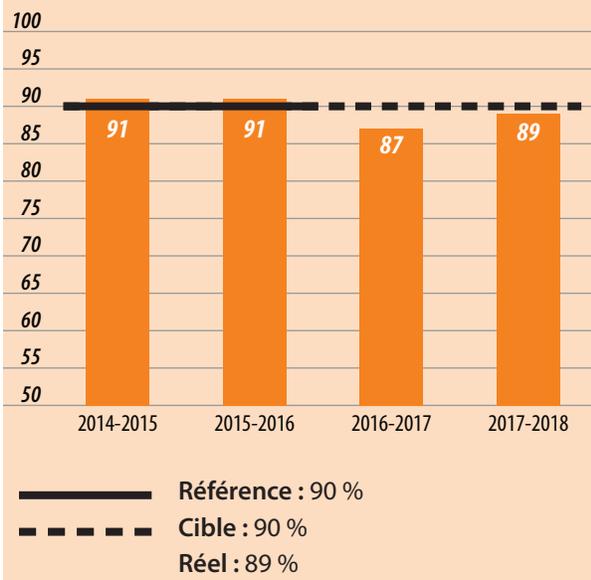
Quantité pleinement utilisée de la possibilité annuelle de coupe (PAC) sur les terres de la Couronne.

Description de la mesure

Mesurer les progrès vers l'atteinte de l'objectif du Ministère, soit une consommation complète du volume de bois rond, désigné en tant que PAC.

Rendement général

Le volume annuel des récoltes s'est établi à 89 % de la PAC. Bien que ce volume soit sous la cible, l'utilisation est supérieure à celle qui a été enregistrée pour l'exercice 2016-2017. Pour l'exercice 2017-2018, la récolte d'arbres feuillus a considérablement augmenté, alors que celle d'arbres résineux est demeurée stable.



Raison d'être de cette mesure

Le suivi du volume de bois consommé par trimestre permet de connaître les flux du bois tout au long de l'année, et les flux peuvent être comparés par rapport aux tendances de consommation des années précédentes. Un écart important par rapport aux tendances antérieures peut indiquer quelles interventions sont nécessaires (exportations de produits de faible valeur, échanges et affectations temporaires) pour que le bois continue d'affluer vers les installations du Nouveau-Brunswick.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris(es) au cours de l'exercice pour atteindre le résultat visé?

Le Ministère a poursuivi les initiatives de l'année précédente, lesquelles visaient à améliorer la communication avec les titulaires de permis pour mieux suivre les tendances du flux du bois et à faciliter le flux du bois à partir des terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick. Les approbations d'exportation et les affectations temporaires aident le Ministère à atteindre la cible, soit 90 %. Les affectations temporaires et les exportations de produits de faible valeur ont totalisé 200 000 m³, ce qui représente 5 % du bois provenant des terres de la Couronne.

Emplois

Objectif de la mesure

Assurer une exploitation responsable des ressources minérales et énergétiques.

Mesure

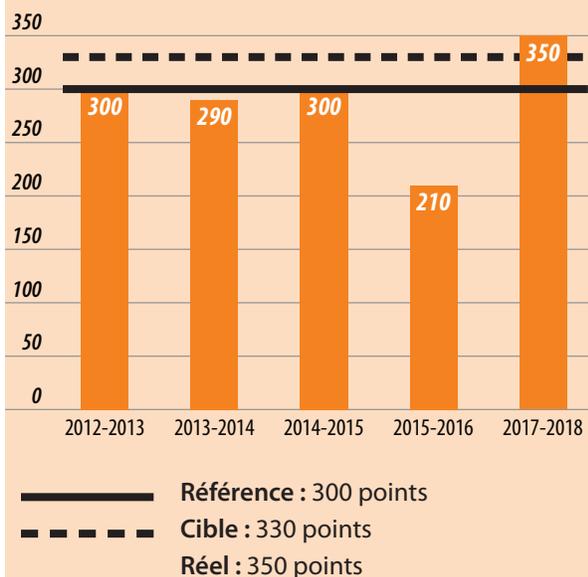
Hausse de l'indice de connaissances géoscientifiques.

Description de la mesure

Chaque année, le personnel de la Direction des études géologiques réalise des projets scientifiques dans le but de mieux comprendre la géologie du Nouveau-Brunswick. Des points sont attribués à chacun de ces projets en fonction de leur valeur scientifique. Ces points sont cumulés pour générer un indice de connaissances géoscientifiques. L'indice de connaissances géoscientifiques ci-dessous correspond à la somme des points attribués aux rapports, aux cartes et aux articles de revue qui sont produits chaque année dans le domaine des sciences de la Terre.

Rendement général

Au cours de l'exercice 2017-2018, le rendement du Ministère a dépassé la cible qui avait été fixée pour l'amélioration des connaissances géoscientifiques. Ce résultat peut être attribué à un financement et un soutien adéquat pour l'utilisation de nouvelles technologies, à une saison marquée par des conditions climatiques favorables sur le terrain, à un nombre peu élevé de perturbations des travaux qui avaient été planifiés et à des collaborations fructueuses avec des chercheurs universitaires et l'industrie.



Raison d'être de cette mesure

La collecte de données géoscientifiques par le gouvernement est considérée comme un avantage concurrentiel qui vise à attirer les investissements dans les secteurs des minéraux et du pétrole au Nouveau-Brunswick. Les sociétés d'exploration et les prospecteurs dépendent du gouvernement pour obtenir les données géologiques dont ils ont besoin pour trouver des gisements rentables. Par ailleurs, les données géoscientifiques sont essentielles à la prise de décisions informées en ce qui a trait à la planification de l'utilisation du territoire, aux possibles risques géologiques, à l'atténuation de l'érosion des zones côtières, à la localisation de sources d'approvisionnement en agrégats de construction pour les projets d'infrastructure, aux études sur les eaux souterraines et à la gestion forestière.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris(es) au cours de l'exercice pour atteindre le résultat visé?

Plusieurs projets ont été réalisés dans les catégories suivantes.

Cartographie du substrat rocheux : Les substrats rocheux au Nouveau-Brunswick sont cartographiés dans le but de concevoir un cadre géologique pour l'exploration minérale et la planification de l'utilisation du territoire.

Cartographie des dépôts meubles et cartographie côtière : Les dépôts de surface au Nouveau-Brunswick, y compris les gisements de sable et de gravier, sont cartographiés, et leur composition chimique est analysée pour relever les anomalies des minéraux métallifères et pour trouver des dépôts d'agrégats pouvant servir de matériaux de construction. Les effets de l'érosion côtière sont consignés par écrit dans le but de guider la planification de l'utilisation du territoire.

Gisements de minéraux métallifères : Les caractéristiques géologiques de gisements de minéraux métallifères connus (plomb, zinc, cuivre, or, étain, antimoine, etc.) au Nouveau-Brunswick sont consignées par écrit pour fournir à l'industrie de l'exploration des lignes directrices à suivre lors de la recherche de nouveaux gisements.

Ressources pétrolières : Les caractéristiques géologiques des gisements de pétrole au Nouveau-Brunswick sont consignées par écrit pour fournir des lignes directrices à l'industrie de l'exploration pétrolière.

Bases de données géoscientifiques : Des données sur des rapports et des cartes géoscientifiques, et sur les ressources minérales et pétrolières, sont collectées, conservées et communiquées à des clients sous la forme de fichiers numériques sur le site Web du ministère du Développement de l'énergie et des ressources.

Familles

Objectif de la mesure

Améliorer les possibilités d'activités récréatives.

Mesure

Pourcentage des produits liés aux ressources halieutiques et fauniques vendus en ligne par l'intermédiaire de Service Nouveau-Brunswick (SNB).

Description de la mesure

Des produits liés aux ressources halieutiques et fauniques, comme des permis de chasse et de pêche, peuvent être obtenus aux centres de services de SNB, en ligne et auprès de différents fournisseurs situés aux quatre coins de la province. Plusieurs clients sont d'avis qu'il est plus facile de procéder en ligne plutôt que de se rendre à un centre de services de SNB. Cette mesure montre les résultats des efforts accomplis par le Ministère pour favoriser cette possibilité en libre-service et pratique par rapport au recours aux centres de services de SNB.

Rendement général

Au cours de l'exercice 2017-2018, 55 % des ventes de permis par SNB ont eu lieu en ligne, ce qui dépasse l'objectif qui avait été établi, à savoir 50 %.

60

50

40

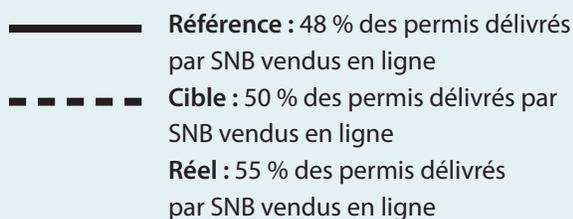
30

20

10

0

2017-2018



Raison d' tre de cette mesure

Le Minist re souhaite s'assurer que tous les clients savent qu'il est possible d'acheter en ligne des produits li s aux ressources halieutiques et fauniques. En r gle g n rale, les achats en ligne sont plus rapides et plus efficaces, en plus de pouvoir  tre effectu s   la convenance des clients, ce qui peut am liorer l'exp rience dans son ensemble pour ces derniers.

Quelles initiatives ou quels projets ont  t  entrepris(es) au cours de l'exercice pour atteindre le r sultat vis ?

La possibilit  d'effectuer des achats en ligne a  t  pr sent e de mani re syst matique en encourageant le recours   cette m thode dans tous les documents imprim s qui ont  t  fournis aux clients et lors d' changes par t l phone avec les clients.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Équilibrer le budget.

Mesure

Ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées.

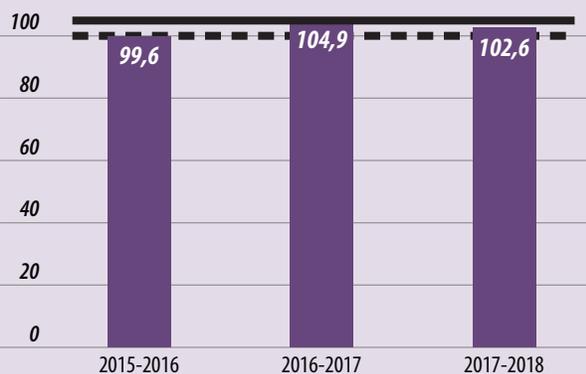
Description de la mesure

Ce ratio permet de déterminer si les dépenses engagées par le Ministère ont été supérieures ou inférieures aux dépenses qui étaient prévues dans le budget. Si les dépenses ont été supérieures à ce qui avait été prévu dans le budget, ce ratio excédera la barre des 100 %; si les dépenses ont été inférieures à ce qui avait été prévu dans le budget, ce ratio se situera sous la barre des 100 %.

Rendement général

Les dépenses courantes du Ministère ont dépassé de 2,7 millions de dollars le budget.

120



— Référence : 104,9 % (le ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées de l'exercice 2016-2017)
- - - Cible : 100 %
Réel : 102,6 %

Raison d'être de cette mesure

Cette mesure indique si le Ministère respecte le budget des dépenses qu'il a déposé au début de l'exercice financier. Cette mesure montre si le Ministère peut mettre en œuvre et gérer les différentes décisions budgétaires qui ont été intégrées à son plan budgétaire des dépenses, même si certaines circonstances seront indépendantes de la volonté du GNB (p. ex. inondations et incendies).

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris(es) au cours de l'exercice pour atteindre le résultat visé?

Le Ministère a dépassé son budget en 2017-2018 principalement en raison de l'achat d'une technologie d'imagerie aérienne numérique (LiDAR). Le Ministère a reçu un remboursement pour l'achat de la technologie d'imagerie LiDAR, et ce montant a été comptabilisé en tant que recettes ministérielles.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Équilibrer le budget.

Mesure

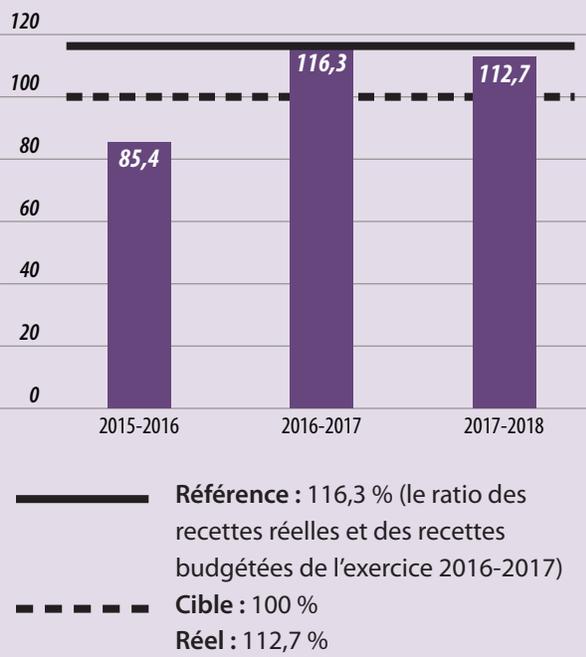
Ratio des recettes réelles et des recettes budgétées.

Description de la mesure

Ce ratio permet de déterminer si les recettes du Ministère ont été supérieures ou inférieures aux recettes qui étaient prévues dans le budget. Si les recettes ont été supérieures à ce qui avait été prévu dans le budget, ce ratio excédera la barre des 100 %; si les recettes ont été inférieures à ce qui avait été prévu dans le budget, ce ratio se situera sous la barre des 100 %.

Rendement général

Les recettes courantes du Ministère ont dépassé de 10,2 millions de dollars le budget.



Raison d'être de cette mesure

Cette mesure montre si le Ministère a obtenu les recettes qui étaient prévues dans le budget déposé au début de l'exercice financier.

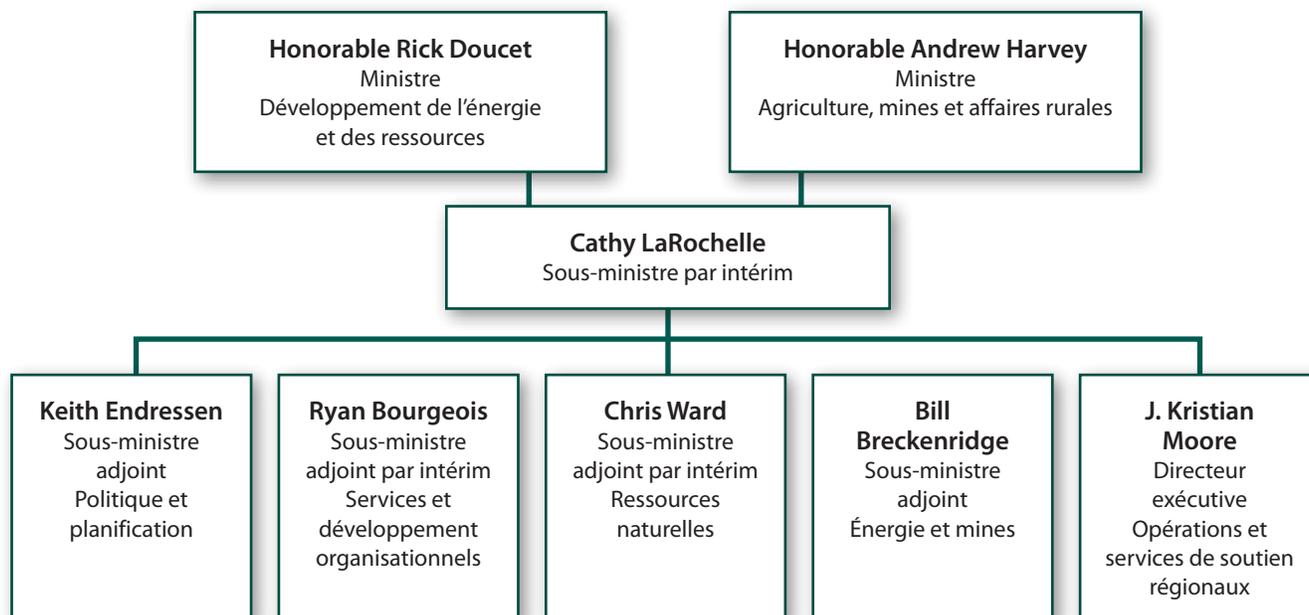
Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris(es) au cours de l'exercice pour atteindre le résultat visé?

Les recettes courantes du Ministère ont atteint 112,7 % du budget des recettes courantes principalement en raison des redevances forestières et du remboursement pour l'achat de la technologie d'imagerie LiDAR.

Survol des opérations du ministère

Le mandat du ministère du Développement de l'énergie et des ressources consiste à soutenir, à gérer et à protéger les forêts, les poissons et la faune du Nouveau-Brunswick ainsi qu'à développer et à gérer les ressources énergétiques et minérales de la province.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Le budget et les dépenses pour l'administration commune du ministère du Développement de l'énergie et des ressources et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches sont consignés dans le rapport annuel 2017-2018 du ministère du Développement de l'énergie et des ressources. Cette administration commune concerne la Division des politiques et de la planification et la Division des services et du développement organisationnels.

Division des ressources naturelles

La Division des ressources naturelles soutient, gère et protège les forêts, les poissons et la faune du Nouveau-Brunswick.

La Division des ressources naturelles est constituée des unités administratives suivantes : la **Direction de la planification forestière et de l'intendance**, la **Direction des activités forestières et de la mise en valeur**, la **Direction du poisson et de la faune**, la **Section de la lutte contre les feux de forêt** et la **Division des opérations et des services de soutien régionaux**.

La **Direction de la planification forestière et de l'intendance** et la **Direction des activités forestières et de la mise en valeur** partagent la responsabilité de la gestion forestière durable des terres de la Couronne. Les données financières ci-après concernent ces deux directions.

Information financières

Budget pour 2017-2018 : 52 504 000 \$

Budget réel pour 2017-2018 : 52 371 800 \$

Écart : (132 200 \$)

La **Direction de la planification forestière et de l'intendance** est chargée de l'acquisition et de l'analyse des données d'inventaire qui caractérisent les forêts et d'autres écosystèmes terrestres. Cette direction pilote la planification stratégique et la modélisation des ressources pour l'approvisionnement en bois et la disponibilité des habitats au fil du temps, en plus d'être responsable de la surveillance et de la protection de la santé des forêts par la lutte antiparasitaire intégrée. Elle dirige par ailleurs les efforts de conservation de la biodiversité naturelle

de la province à l'aide de programmes de repérage et de rétablissement d'espèces en péril et en gérant un réseau d'aires naturelles protégées.

FAITS SAILLANTS

- ♦ La Direction a poursuivi le travail relativement à une stratégie de rétablissement pour la tortue des bois, une espèce qui est considérée comme « menacée » aux termes des lois fédérales et provinciales sur les espèces en péril.
- ♦ La Direction a rédigé la version provisoire d'une évaluation de la protection pour la cicindèle des galets, une espèce qui est considérée comme « en voie de disparition » aux termes des lois fédérales et provinciales sur les espèces en péril.
- ♦ La Direction a également organisé des améliorations et des collectes de données associées à son système de placettes en soutien à l'inventaire pour le Nouveau-Brunswick, où environ 1400 placettes ont été mesurées en 2017-2018.

La **Direction des activités forestières et de la mise en valeur** est chargée de la surveillance opérationnelle pour la sylviculture, les routes, les opérations de récolte et le bois récolté sur les terres de la Couronne. Cette direction exploite la pépinière de Kingsclear, où plus de 16 millions de semis sont produits chaque année. Cette direction est en contact quotidiennement avec le secteur forestier relativement à des questions d'ordre opérationnel, en plus de piloter des initiatives stratégiques dans le secteur forestier au nom du GNB.

FAITS SAILLANTS

- ♦ La Direction a supervisé la réalisation de traitements sylvicoles sur plus de 45 000 ha de terres privées et de la Couronne.
- ♦ La Direction a procédé à la refonte de la base de données pour l'administration d'échelle des forêts sur les terres de la Couronne pour collecter des données d'échelle pour le bois de la Couronne.

La **Direction du poisson et de la faune** est responsable de la gestion des programmes liés à l'utilisation durable des ressources halieutiques et fauniques dans la province et gère les activités de chasse, de piégeage et de pêche à la ligne. Cette direction est également responsable des permis de pêche et de chasse ainsi que des activités de sensibilisation en matière de conservation.

Information financières

Budget 2017-2018 : 2 152 600 \$

Budget réel pour 2017-2018 : 2 082 000 \$

Écart : (70 600 \$)

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Direction du poisson et de la faune a mis en œuvre la troisième phase de son système électronique de délivrance de permis pour permettre aux non-résidents de soumettre des demandes d'inscription aux tirages pour les permis de chasse à l'ours et à l'orignal. Accessible sur le Web, ce système électronique de délivrance de permis permet aux clients d'acheter des permis et de s'inscrire à des tirages en ligne pour la pêche à la ligne, la chasse et le piégeage.*

La **Section de la lutte contre les feux de forêt** est chargée des fonctions de coordination, de sensibilisation et d'administration pour le programme provincial de protection contre les feux de forêt et d'extinction des feux de forêt, en plus d'assurer la coordination et le soutien pour ses véhicules ainsi que les communications radio du Ministère et l'entretien des petits moteurs.

En raison de changements apportés au cours de l'exercice, la responsabilité pour la Section de la lutte contre les ravageurs forestiers a été transférée à la Direction de la planification forestière et de l'intendance. Les données financières qui suivent concernent la protection des forêts, ce qui comprend la Section de la lutte contre les feux de forêt et la Section de la lutte contre les ravageurs forestiers.

Information financières

Budget 2017-2018 : 6 801 000 \$

Budget réel pour 2017-2018 : 8 281 700 \$

Écart : 1 480 700 \$

FAITS SAILLANTS

- ♦ *En plus de fournir du soutien aux régions pour les incendies sur le territoire du Nouveau-Brunswick, la Section de la lutte contre les feux de forêt a coordonné la mobilisation de 85 employés pour contribuer à la lutte contre les incendies en Colombie-Britannique. Cela a été réalisé au moyen d'un accord de mise en commun des ressources conclu avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC), entente qui vise à acheminer des ressources à partir de provinces ayant peu de feux en activité vers des provinces aux prises avec de nombreux feux de forêt. Dans le cadre de cet accord, les dépenses associées à l'extinction d'incendies à l'extérieur de la province sont remboursées.*

La **Division des opérations et des services de soutien régionaux** est responsable des activités et des services liés à l'exécution des programmes et des opérations régionaux. Elle est composée de la Direction des services de soutien régionaux, région 1 (Bathurst), région 2 (Miramichi), région 3 (Fredericton) et région 4 (Edmundston).

Information financières

Budget 2017-2018 : 16 859 700 \$

Budget réel pour 2017-2018 : 15 617 200 \$

Écart : (1 242 500 \$)

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Division des opérations et des services de soutien régionaux a mis en œuvre plusieurs pratiques exemplaires pour la gestion de la charge de travail, notamment des plans de travail intégrés pour coordonner les activités des employés et des tableaux de bord opérationnels pour suivre le rendement. Cela a permis d'assurer l'efficacité de la mise en œuvre des programmes du Ministère. Par ailleurs, le personnel dans les régions a participé à huit projets d'amélioration des processus et à 40 initiatives de recherche du gaspillage pour obtenir des gains d'efficacité et des économies dans leur zone de travail.*

Division de l'énergie et des mines

La Division de l'énergie et des mines est responsable du développement et de la gestion des ressources énergétiques et minérales de la province.

L'unité de la Division qui est responsable des mines fournit des connaissances géologiques d'importance, assure la promotion des ressources de la province et offre conseils et soutien aux secteurs public et privé. De plus, elle assure l'exploration et l'exploitation durables des minéraux, des hydrocarbures et de la tourbe et des agrégats qui se trouvent sur les terres de la Couronne à l'aide d'un cadre réglementaire rigoureux.

Quant à elle, l'unité de la Division qui est responsable de l'énergie fournit un soutien pour les politiques, les règlements et les lois qui se rapportent à des questions touchant le secteur énergétique en aval. Elle fait appliquer plusieurs lois et règlements qui permettent d'équilibrer les besoins de l'industrie et ceux des consommateurs.

La Division se compose de la **Division de l'énergie**, de la **Direction des études géologiques**, de la **Division du développement des minéraux et des ressources** et de la **Section des services de promotion et d'information**.

La **Division de l'énergie** comporte trois grands secteurs : la durabilité, l'électricité et le pétrole. Le groupe de l'électricité travaille étroitement avec Énergie NB et les services publics municipaux pour assurer l'efficacité et la transparence de la réglementation du secteur. Le groupe du pétrole fournit de l'information sur les tendances du marché et travaille avec l'industrie et les consommateurs pour assurer un approvisionnement adéquat en produits pétroliers tout en assurant la stabilité des prix. Les deux groupes suivent les audiences de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (CESP) qui concernent le secteur et rencontrent les représentants de la CESP pour veiller à ce que les lois et les règlements soient efficaces. Le groupe de durabilité travaille étroitement avec les groupes de l'électricité et du pétrole pour assurer la promotion des initiatives en matière d'efficacité énergétique et de changements climatiques, y compris les possibilités de développement durable dans l'ensemble des secteurs de l'énergie. Par ailleurs, la Division de l'énergie travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères de la province et des groupes d'intérêt sur des questions propres au secteur lorsque cela était nécessaire.

Information financières

Budget 2017-2018 : 1 178 300 \$

Budget réel pour 2017-2018 : 1 164 900 \$

Écart : (13 400 \$)

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Division de l'énergie a continué à travailler sur la mise en œuvre des mesures contenues dans le rapport *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick (PACC)*. En collaboration avec Énergie NB, des progrès ont été accomplis dans les domaines suivants : augmentation des dépenses pour l'efficacité énergétique, élaboration de programmes ciblés, réduction des temps d'attente et augmentation du nombre de participants au Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu, augmentation du nombre de bornes de recharge rapide publiques pour les véhicules électriques, réalisation d'une enquête sur l'utilisation de carburants de remplacement à faible teneur en carbone dans le secteur du transport, augmentation du nombre de participants au programme de mesurage net et au programme de production intégrée d'Énergie NB et poursuite de l'analyse des solutions de remplacement pour la centrale de Belledune.*
- ♦ *La Division de l'énergie a participé à la création de la Société de solutions énergétiques du Nouveau-Brunswick, une coentreprise établie pour tirer avantage des caractéristiques géographiques du Nouveau-Brunswick pour exporter de l'énergie.*
- ♦ *La Division a contribué à la tenue du deuxième Sommet sur les possibilités économiques relatives à l'énergie.*
- ♦ *La Division a participé à l'Initiative de collaboration régionale et d'infrastructure stratégique de l'électricité (RECSI), qui était dirigée par Ressources naturelles Canada et qui avait pour but de déterminer quels grands investissements dans les infrastructures électriques pourraient permettre de diminuer de manière considérable les émissions dans les provinces de l'Atlantique.*

- ♦ *La Division de l'énergie a pris part à l'élaboration d'une feuille de route pancanadienne pour les petits réacteurs modulaires avec des intervenants et des services publics d'autres provinces. Le rapport final devrait être présenté à l'automne 2018.*

La **Direction des études géologiques** comprend deux sections, soit la Section des études géologiques du Nord et la Section des études géologiques du Sud. Elle est chargée de créer et de gérer une base de données géoscientifiques et de fournir des conseils aux secteurs public et privé relativement aux ressources minérales, aux hydrocarbures et à l'utilisation des terres. La Direction des études géologiques met en valeur de manière active le potentiel en ressources minérales et pétrolières de la province et administre le Programme d'aide à l'exploration minière pour stimuler l'exploration minière au Nouveau-Brunswick.

Information financières

Budget 2017-2018 : 2 585 400 \$

Budget réel pour 2017-2018 : 2 515 000 \$

Écart : (70 400 \$)

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Versement de quelque 432 000 \$ en aide à de petites sociétés minières pour aider à financer 17 projets d'exploration et 320 000 \$ à 49 prospecteurs dans le cadre du Programme d'aide à l'exploration minière du Nouveau-Brunswick.*

La **Division du développement des minéraux et des ressources** se compose de la Direction de la tenure des ressources, de la Section de l'exploitation des ressources pétrolières et de la Section de l'exploitation minière et des ressources minérales. De façon générale, la Division du développement des minéraux et des ressources administre et gère l'attribution des droits sur les minéraux, les hydrocarbures, la tourbe et les agrégats sur les terres de la Couronne ainsi que l'exploration et l'exploitation de ces ressources en mettant en application de manière efficace les lois et les règlements qui relèvent du Ministère.

Information financières

Budget 2017-2018 : 5 199 700 \$

Budget réel pour 2017-2018 : 5 651 200 \$

Écart : 451 500 \$

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Tenue d'un sommet de suivi au Sommet sur les possibilités dans le secteur minier de 2016 pour faire connaître aux intervenants les nombreuses occasions qui ont été établies pour contribuer à la croissance du secteur minier et à la création d'emplois et pour établir des plans pour la prise de mesures dans l'avenir.*
- ♦ *La société Trevali Mining a obtenu la propriété des métaux de base de la mine Restigouche en signant un bail minier, accord qui s'est concrétisé grâce au concours de la Division du développement des minéraux et des ressources. La signature de ce bail minier a permis à l'entreprise d'étendre ses intérêts dans le nord du Nouveau-Brunswick et permettra de générer emplois et activité économique dans le secteur minier.*
- ♦ *Dans la foulée de la Conférence des ministres de l'énergie et des mines de 2017, qui a eu lieu à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick, et qui a réuni les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux, les ministres ont appuyé l'élaboration du Plan canadien pour les minéraux et les métaux, initiative à laquelle le Ministère participe activement.*

Le rôle de la **Section des services de promotion et d'information** consiste à promouvoir les investissements dans les secteurs de l'énergie, des minéraux et du pétrole au Nouveau-Brunswick. Le personnel de la Section a pour mandat de faire la promotion du Nouveau-Brunswick en tant qu'endroit privilégié pour investir dans les ressources minérales et pétrolières, de participer à des conférences nationales et d'organiser la tenue de la conférence annuelle du Ministère Exploration et exploitation minière et pétrolière, de gérer une importante base de données sur les ressources géologiques, minérales et pétrolières et de publier des données géoscientifiques sur le Nouveau-Brunswick.

Information financières

Budget de 2017-2018 : 457 300 \$

Budget réel pour 2017-2018 : 637 900 \$

Écart : 180 600 \$

FAITS SAILLANTS

- ◆ Tenue de la 42e conférence Exploration et exploitation minière et pétrolière, qui a rassemblé plus de 200 délégués pour des présentations sur de nombreux sujets liés aux minéraux et à l'énergie dans la province.
- ◆ Promotion du secteur minier du Nouveau-Brunswick lors du Forum sur l'exploration minière 2018, à Vancouver, et au congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, à Toronto.

Division des politiques et de la planification

La Division des politiques et de la planification offre du soutien au ministère du Développement de l'énergie et des ressources et au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches. Elle est composée de la **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales**, de la **Direction des affaires réglementaires**, de la **Direction de l'excellence du rendement**, de la **Direction des affaires corporatives** et de la **Direction de la politique d'expansion du commerce et de l'analyse économique**.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** est responsable de l'élaboration de stratégies, de la planification stratégique et des relations fédérales-provinciales-territoriales.

Information financières

Budget de 2017-2018 : 661 500 \$

Budget réel pour 2017-2018 : 698 500 \$

Écart : 37 000 \$

FAITS SAILLANTS

- ◆ La Division des politiques et de la planification a assuré la coordination des engagements pris par le Ministère relativement au rapport *La transition vers une économie à faibles émissions de carbone : Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick* et a contribué à la présentation d'une séance d'information sur l'adaptation des forêts et des écosystèmes du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques. Cette séance d'information a permis d'accroître la sensibilisation aux politiques et aux connaissances scientifiques actuelles en ce qui concerne les changements climatiques. Elle a également permis de procéder à un exercice de réflexion, de discussion et d'identification relativement aux prochaines étapes nécessaires pour honorer les engagements au Nouveau-Brunswick pour adapter la gestion des ressources naturelles aux changements climatiques. Depuis la tenue de cette séance d'information, un certain nombre de menaces, d'occasions et de défis sont prioritaires dans la planification des mesures d'adaptation par le Ministère.
- ◆ La Division a continué à diriger le rôle joué par le Nouveau-Brunswick en tant que coprésident de la Stratégie canadienne de l'énergie du Conseil de la fédération.
- ◆ La Division a fourni du soutien pour les ministres responsables de la conservation, des parcs, des aires protégées, de la faune et de la biodiversité et pour le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF). En septembre 2017, le CCMF a lancé le processus pour renouveler la vision pour les forêts du Canada, et la Division participe activement à la préparation du renouvellement de cette vision, qui vise à établir l'avenir souhaité collectivement pour les forêts et les pratiques en gestion forestière au pays.
- ◆ La Division fournit au Comité de gestion des politiques du Ministère du soutien administratif pour les politiques; ce comité de cadres supérieurs facilite la planification, l'élaboration, l'étude et l'approbation proactives des politiques internes. Le mandat de ce comité est de s'assurer que les politiques sont pertinentes, à jour et cohérentes par rapport à l'orientation générale du Ministère et du GNB.

La **Direction des affaires réglementaires** fournit leadership, coordination et soutien pour l'élaboration de projets de loi, pour des initiatives et des propositions de politiques et pour les activités législatives du ministre. De plus, la Direction s'occupe des demandes présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

Information financières

Budget de 2017-2018 : 509 300 \$
Budget réel pour 2017-2018 : 472 700 \$
Écart : (36 600 \$)

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Direction des affaires réglementaires a répondu à 39 demandes présentées en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée.*
- ♦ *En réponse aux recommandations du rapport du Groupe de travail sur les animaux exotiques, la Direction a fourni du soutien pour la rédaction d'une nouvelle loi, en l'occurrence la Loi sur les animaux exotiques, pour mettre en application un cadre global pour l'encadrement de la possession et de la propriété des animaux exotiques au Nouveau-Brunswick.*

La **Direction de l'excellence du rendement** aide à la mise en œuvre du système de gestion officielle du GNB et pilote des projets d'amélioration des processus dans l'ensemble du Ministère.

Information financières

Budget de 2017-2018 : 439 600 \$
Budget réel pour 2017-2018 : 424 700 \$
Écart : (14 900 \$)

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Direction de l'excellence du rendement a mis en œuvre 12 projets d'amélioration des processus ceinture noire/ceinture verte et a réalisé deux séances de formation sur la recherche du gaspillage pour 16 employés, ce qui a permis d'améliorer la prestation des services et de générer des économies de temps et d'argent se chiffrant à plus de 1,5 million de dollars. La Direction a aussi fourni du soutien pour des secteurs de programme dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie du Ministère, dont la mise sur pied de trois initiatives stratégiques selon le modèle provincial Unité d'exécution des priorités.*

La Division des politiques et de la planification se compose également de la **Direction des affaires corporatives**, qui fournit un soutien pour les politiques ministérielles (par exemple révision et analyse des contrats et des accords) et assure une liaison avec le Cabinet du procureur général relativement à des initiatives ayant trait à des litiges et à des projets de loi ou à d'autres initiatives majeures, et de la **Direction de la politique d'expansion du commerce et de l'analyse économique**, qui est chargée des prévisions, de la surveillance, de la recherche et de l'analyse statistique et de l'établissement de rapports en matière d'économie.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Des rapports « Examen du secteur » pour présenter les faits saillants de l'année civile 2015 ont été produits pour les secteurs énergétique, minéral et forestier et ils ont été publiés sur le site Web du GNB.*

Information financières

Budget de 2017-2018 : 764 700 \$
Budget réel pour 2017-2018 : 661 900 \$
Écart : (102 800 \$)

Division des services et du développement organisationnels

La Division des services et du développement organisationnels fournit une orientation et du soutien dans les domaines des ressources humaines, des services financiers, de l'information et des technologies et de la gestion des installations. La Division est également responsable de la gestion des ressources sur les terres de la Couronne dans la province et de diverses fonctions liées à la location et à la délivrance de permis.

La Division des services et du développement organisationnels est constituée de la **Direction des services financiers**, de la **Direction des services des ressources humaines**, de la **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** et de la **Direction des terres de la Couronne et de la délivrance de baux et de permis**.

La **Direction des services financiers** est responsable des ressources financières du Ministère, ce qui comprend la gestion des dépenses et des revenus, l'établissement des budgets, la comptabilité et la production de rapports financiers.

Information financières

Budget de 2017-2018 : 957 000 \$
Budget réel pour 2017-2018 : 751 200 \$
Écart : (205 800 \$)

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Direction des services financiers a mis en œuvre des idées d'amélioration et des projets d'efficacité qui ont été établis dans le cadre de l'intégration et de l'administration commune du ministère du Développement de l'énergie et des ressources et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.*

La **Direction des services des ressources humaines** est chargée de fournir tous les services touchant la gestion des ressources humaines, ce qui comprend l'embauche et la fidélisation des employés, la classification, les relations de travail, les politiques en matière de ressources humaines, l'engagement des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration de programmes comme celui

sur la santé et la sécurité. Ces services sont fournis par Service Nouveau-Brunswick au nom de la Division des services et du développement organisationnels.

Information financières

Budget de 2017-2018 : 499 500 \$
Budget réel pour 2017-2018 : 640 600 \$
Écart : 141 100 \$

FAITS SAILLANTS

- ♦ *Au cours de l'exercice financier 2017-2018, l'administration commune des deux ministères (Développement de l'énergie et des ressources et Agriculture, Aquaculture et Pêches) a permis de réaliser d'autres gains d'efficacité et de poursuivre l'uniformisation de processus pour une gestion efficace de ces deux organismes.*
- ♦ *La Direction des services des ressources humaines a fourni de la formation continue en fonction des besoins aux gestionnaires et aux superviseurs concernant différents sujets liés aux ressources humaines.*

La **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** fournit des services à l'échelle de la province au Ministère, notamment en lien avec les technologies de l'information (TI), la gestion des documents, le système d'information géographique (SIG), la sécurité de l'information, la gestion de l'intranet et la gestion des installations.

Information financières

Budget 2017-2018 : 2 983 800 \$
Budget réel pour 2017-2018 : 3 101 400 \$
Écart : 117 600 \$

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Direction des systèmes d'information et des services ministériels a créé un portail Web comportant un SIG qui donnera à la Première Nation des Wolastoqiyik accès à des données de SIG. Ce portail servira de modèle pour les trois Premières Nations dans la province.*

La **Direction des terres de la Couronne et de la délivrance de baux et de permis** est responsable de la gestion des terres de la Couronne sur le territoire de la province, ce qui comprend les terres côtières et les terres submergées. La Direction assume les responsabilités légales et gère les initiatives associées aux terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick, notamment toutes les opérations concernant les terres à usage récréatif et commercial, comme les acquisitions, les ventes, les échanges et les concessions à bail. Elle administre également les programmes d'entretien des sentiers récréatifs de VTT et de motoneige. En raison de changements apportés au cours de l'exercice, les activités de la Section de l'inventaire des ressources renouvelables ont été transférées à la Direction de la planification forestière et de l'intendance.

Information financières

Budget 2017-2018 : 5 196 000 \$

Budget réel pour 2017-2018 : 8 506 400 \$

Écart : 3 310 400 \$

FAITS SAILLANTS

- ♦ 271 demandes concernant des terres de la Couronne ont été reçues et traitées.
- ♦ 402 concessions à bail (renouvellement et nouvelles concessions) et 118 permis d'occupation concernant des terres de la Couronne ont été délivrés.

L'équipe de direction est composée des bureaux du ministre et de la sous-ministre ainsi que de la sous-ministre adjointe de la Division des services et du développement organisationnels.

Information financières

Budget 2017-2018 : 1 718 300 \$

Budget réel pour 2017-2018 : 1 129 800 \$

Écart : (588 500 \$)

Au cours de l'exercice, les activités de la **Direction de l'engagement des Premières Nations et des collectivités et de Renforcement de la capacité des Premières Nations** ont été transférées au Secrétariat des affaires autochtones; toutefois, le budget et les dépenses indiqués ci-dessous ont été attribués au ministère du Développement de l'énergie et des ressources pour l'exercice financier 2017-2018.

Information financières

Budget de 2017-2018 : 920 800 \$

Budget réel pour 2017-2018 : 597 200 \$

Écart : (323 600 \$)

Les activités de l'**Unité du développement des affaires** ont été attribuées à d'autres unités ministérielles au cours de l'exercice financier.

Information financières

Budget de 2017-2018 : 586 500 \$

Budget réel pour 2017-2018 : 391 400 \$

Écart : (195 100 \$)

Information financières

Dépenses en détail pour 2017-2018 (\$)

| Compte ordinaire | Budget principal des dépenses | Transferts de crédits | Budget définitif | Budget réel | Écart |
|---|-------------------------------|-----------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Administration | 10 016 000 | 25 000 | 10 041 000 | 8 869 400 | (1 171 600) |
| Ressources naturelles | 78 235 000 | 82 300 | 78 317 300 | 78 352 700 | 35 400 |
| Énergie et Mines | 8 988 000 | 432 700 | 9 420 700 | 9 969 000 | 548 300 |
| Gestion des terres | 5 183 000 | 13 000 | 5 196 000 | 8 506 400 | 3 310 400 |
| Total pour 2017-2018 | 102 422 000 | 553 000 | 102 975 000 | 105 697 500 | 2 722 500 |
| Compte de capital | Budget principal des dépenses | Transferts de crédits | Budget définitif | Budget réel | Écart |
| Amélioration du réseau de drainage de la mine Caribou | 1 500 000 | – | 1 500 000 | 24 300 | (1 475 700) |
| Bassin hydrographique Musquash | 650 000 | – | 650 000 | 310 200 | (339 800) |
| Infrastructure du Sentier NB Trail | 750 000 | – | 750 000 | 616 600 | (133 400) |
| Total pour 2017-2018 | 2 900 000 | – | 2 900 000 | 951 100 | (1 948 900) |
| Compte à but spécial | Budget principal des dépenses | Transferts de crédits | Budget définitif | Budget réel | Écart |
| Fonds en fiducie pour la faune | 1 700 000 | – | 1 700 000 | 1 369 800 | (330 200) |
| Projets à frais recouvrables | 200 000 | – | 200 000 | 69 500 | (130 500) |
| Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers | 1 400 000 | – | 1 400 000 | 1 638 800 | 238 800 |
| Total pour 2017-2018 | 3 300 000 | – | 3 300 000 | 3 078 100 | (221 900) |

Recettes en détail pour 2017-2018 (\$)

| Compte ordinaire | Budget principal des dépenses | Transferts de crédits | Budget définitif | Budget réel | Écart |
|--|-------------------------------|-----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Rendement des investissements | 127 000 | – | 127 000 | 221 300 | 94 300 |
| Permis et licences | 5 755 000 | – | 5 755 000 | 5 876 800 | 121 800 |
| Ventes de biens et de services | 3 931 000 | – | 3 931 000 | 4 930 800 | 999 800 |
| Redevances | 70 280 000 | – | 70 280 000 | 75 707 900 | 5 427 900 |
| Amendes et pénalités | 314 000 | – | 314 000 | 500 400 | 186 400 |
| Recettes diverses | 21 000 | – | 21 000 | 3 382 400 | 3 361 400 |
| Total pour 2017-2018 | 80 428 000 | – | 80 428 000 | 90 619 600 | 10 191 600 |
| Compte de capital | Budget principal des dépenses | Transferts de crédits | Budget définitif | Budget réel | Écart |
| Recouvrements de capital – de provenance interne | 40 000 | – | 40 000 | 48 900 | 8 900 |
| Total pour 2017-2018 | 40 000 | – | 40 000 | 48 900 | 8 900 |
| Compte à but spécial | Budget principal des dépenses | Transferts de crédits | Budget définitif | Budget réel | Écart |
| Rendement des investissements | 39 000 | – | 39 000 | 17 500 | (21 500) |
| Permis et licences | 3 103 000 | – | 3 103 000 | 3 218 700 | 115 700 |
| Ventes de biens et de services | 5 000 | – | 5 000 | 0 | (5 000) |
| Recettes diverses | 0 | – | 0 | 10 200 | 10 200 |
| Subventions conditionnelles – Canada | 200 000 | – | 200 000 | 69 500 | (130 500) |
| Total pour 2017-2018 | 3 347 000 | – | 3 347 000 | 3 315 900 | (31 100) |

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Ci-après figure le résumé des activités de dotation en personnel de l'exercice 2017-2018 du ministère du Développement de l'énergie et des ressources.

| Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année | | |
|--|------------|------------|
| Type d'employé | 2017 | 2016 |
| Permanent | 539 | 444 |
| Temporaire | 66 | 47 |
| Total | 605 | 491 |

Le Ministère a annoncé 21 concours, soit trois concours publics (externes) et 18 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations suivantes en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

| Type de nomination | Description de la nomination | Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i> | Numéro |
|--|---|---|--------|
| Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés | Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste exige : – un degré élevé d'expertise et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – des experts reconnus dans leur domaine. | 15(1) | 0 |
| Programme d'égalité d'accès à l'emploi | Offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres d'une minorité visible l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi, de formation et d'avancement. | 16(1)a) | 1 |
| Programme de gestion du talent ministériel | Employés permanents qui font partie des bassins d'employés talentueux gouvernementaux et ministériels et qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, c'est-à-dire le rendement, l'état de préparation, la volonté et le niveau d'urgence. | 16(1)b) | 0 |
| Mutation latérale | Le processus de mutation latérale du GNB permet de transférer les employés des parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique. | 16(1) ou 16(1)(c) | 10 |
| Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent | Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique. | 16(1)d)(i) | 0 |
| Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent | Les étudiants occupant un emploi d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux participant à un programme d'enseignement coopératif et les apprentis peuvent être nommés sans concours à un poste de premier échelon de la fonction publique. | 16(1)d)(ii) | 0 |

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère du Développement de l'énergie et des ressources et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

| No de projet de loi | Nom de la loi | Date de la sanction royale | Résumé des modifications |
|---------------------|--|----------------------------|--|
| 14 | <i>Loi sur les animaux exotiques</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/4/Bill-14.pdf | 20 décembre 2017 | Cette nouvelle loi, qui a été présentée par le ministère de la Justice et de la Sécurité publique, régleme la possession et la propriété des animaux exotiques au Nouveau-Brunswick et s'applique aux espèces exotiques, dont les poissons, les animaux sauvages et les invertébrés non indigènes au Nouveau-Brunswick. Elle régleme l'importation, la possession, la vente, l'exposition en public, la reproduction, l'exportation et la remise en liberté des animaux exotiques. |
| 9 | <i>Loi concernant le Système canadien de référence altimétrique</i> http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/4/Bill-9.pdf | 20 décembre 2017 | Cette loi a remplacé la définition d'« élévation géodésique » par la définition d'« altitude orthométrique » dans la <i>Loi sur les mines</i> , dont l'application relève du Ministère, et dans la <i>Loi sur l'espace aérien</i> , dont l'application relève de SNB. L'altitude orthométrique est l'altitude d'un point situé au-dessus du géoïde qui se fonde sur le Système canadien de référence altimétrique de 2013 (CGVD2013) et qui provient d'un repère géodésique qu'approuve le directeur de l'arpentage. SNB est à l'origine de cette loi. |

| Nom du règlement | Date d'entrée en vigueur | Résumé des modifications |
|---|------------------------------|---|
| Abrogation du <i>Règlement sur le régime uniforme des comptes des distributeurs de gaz (99-62)</i> , <i>Loi de 1999 sur la distribution du gaz</i> | 30 août 2017 | Abrogation de ce règlement parce qu'il a perdu sa pertinence. |
| Modifications au <i>Règlement sur les exigences de dépôt concernant les agents de commercialisation (99-60)</i> , <i>Loi de 1999 sur la distribution du gaz</i> | 1 ^{er} janvier 2018 | Modifications à des références désuètes et abrogation de dispositions tombées en désuétude. |
| Modifications au <i>Règlement sur la chasse (84-133)</i> et au <i>Règlement sur la chasse à l'original (94-47)</i> , <i>Loi sur le poisson et la faune</i> | 11 janvier 2018 | Introduction des demandes pour les tirages pour les permis de chasse à l'ours (<i>Règlement sur la chasse</i>) et à l'original (<i>Règlement sur la chasse à l'original</i>) pour les non-résidents dans le système électronique de délivrance de permis. Les dispositions relatives à l'achat de permis de chasse à l'ours et à l'original pour les non-résidents dans le <i>Règlement sur la chasse</i> et le <i>Règlement sur la chasse à l'original</i> ainsi que les modifications au <i>Règlement sur la procédure d'inscription</i> n'entreront en vigueur que le 1 ^{er} octobre. |
| Modifications au <i>Règlement relatif à l'établissement de zones naturelles protégées (2003-8)</i> , <i>Loi sur les zones naturelles protégées</i> | 28 mars 2018 | Retrait de corridors routiers en particulier de la zone naturelle protégée (ZNP) du ruisseau Jardin pour permettre aux propriétaires d'érablières qui étaient en activité avant l'établissement de cette ZNP d'ériger des lignes de distribution d'électricité et de la tuyauterie d'érablière le long de ces corridors. Le Ministère a l'intention de sélectionner et de proposer 70 ha de terres ayant une valeur égale ou supérieure sur le plan de la biodiversité en vue d'une désignation dans l'avenir. |

Les lois et les règlements relevant de la compétence du Ministère en 2017-2018 peuvent être consultés aux adresses suivantes :

<http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=5>

<http://laws.gnb.ca/en/deplinks?subjectnumber=5>

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le ministère du Développement de l'énergie et des ressources a continué à travailler sur son plan d'action sur les langues officielles, qui s'articule autour des quatre secteurs d'activités contenus dans le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*. Voici un résumé des mesures qui ont été prises au cours de l'exercice 2017-2018 dans chacun de ces quatre secteurs d'activités.

Axe 1

Assurer l'accès à un service d'égalité de qualité en français et en anglais partout dans la province.

- Des appels ont été effectués aléatoirement à des numéros de téléphone au Ministère qui sont utilisés par la population pour vérifier s'il y a offre active de services dans la langue officielle de choix des clients.
- Les profils linguistiques ont été mis à jour tout au long de l'année pour assurer la capacité du Ministère à offrir des services dans les deux langues officielles partout dans la province.

Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail.

- La communication et la correspondance avec les employés ont été effectuées dans la langue officielle de leur choix.
- Le Ministère a continué à encourager l'utilisation des deux langues officielles lors des petites réunions. Pour toutes les grandes réunions, le Ministère a offert un service d'interprétation simultanée, des présentations bilingues ou des séances distinctes en anglais et en français.

Axe 3

Les nouveaux programmes et les nouvelles politiques du gouvernement de même que les programmes et politiques qui sont révisés tiendront compte de la réalité des communautés de langue officielle dans la province.

- La correspondance et l'information ont été transmises aux citoyens dans la langue officielle de leur choix.
- Le rapport annuel du Ministère comporte un résumé des activités liées aux langues officielles.

Axe 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent vraiment bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations du gouvernement provincial en matière de langues officielles.

- La sous-ministre a rappelé à tous les employés leur obligation légale d'offrir les services dans la langue officielle choisie par le client. On a également rappelé aux employés la politique et les lignes directrices sur la langue de service et la trousse d'outils sur les langues officielles.
- Dans le cadre de l'évaluation du rendement annuelle, les employés devaient lire les politiques relatives aux langues officielles.

Conclusion

Le Ministère comprend les obligations qui lui incombent aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes et il met tout en œuvre pour offrir des services de qualité à ses clients dans les deux langues officielles. Le Ministère encourage et soutient l'utilisation des deux langues officielles au travail et investit dans le perfectionnement des employés au moyen de la formation en langue seconde.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Section 1 – Englobe l'exercice en cours et l'année antérieure.

| Nom et année du secteur de vérification avec lien vers le document en ligne | Recommandations |
|---|-----------------|
| | Total |
| s.o. | s.o. |

| Recommandations adoptées | Mesures prises |
|--------------------------|----------------|
| s.o. | s.o. |

| Recommandations non adoptées | Commentaires |
|------------------------------|--------------|
| s.o. | s.o. |

Section 2 – Englobe les périodes de déclaration pour les années trois, quatre et cinq.

| Nom et année du secteur de vérification avec lien vers le document en ligne | Recommandations | |
|---|-----------------|----------|
| | Total | Adoptées |
| 2015 Volume II – Chapitre 3 : Sylviculture -Déterminer si le ministère des Ressources naturelles s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'approvisionnement en bois provenant de terrains boisés privés. http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V2/Chap3f.pdf | 21 | 15 |
| 2015 Volume II – Chapitre 4 : Approvisionnement en bois des terres privées -Déterminer si la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick exerce une surveillance appropriée des offices de commercialisation des produits forestiers. http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V2/Chap4f.pdf | 19 | 13 |

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

En vertu du paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Le ministère du Développement de l'énergie et des ressources n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2017-2018.

Annexe A : Silviculture

Production de la pépinière de Kingsclear et du Centre de semences forestières de l'Atlantique

| Année | Produit | | | |
|-----------|----------------|----------------------------|------------------------------|---|
| | Semis produits | Semences produites (en kg) | Semences entreposées (en kg) | Semences entreposées pour les clients (en kg) |
| 2017-2018 | 18 700 000 | 922 | 2 107 | 2 967 |
| 2016-2017 | 19 000 000 | 4 | 1 528 | 2 768 |
| 2015-2016 | 20 222 000 | 330 | 1 826 | 2 636 |

Superficie des terres de la Couronne visée par des travaux sylvicoles par année (ha)

| Année | Activités connexes à la plantation | | Éclaircie précommerciale |
|-----------|------------------------------------|------------------|--------------------------|
| | Plantation d'arbres | Soins sylvicoles | |
| 2017-2018 | 10 268 | 15 841 | 14 187 |
| 2016-2017 | 10 166 | 15 366 | 15 038 |
| 2015-2016 | 9 977 | 16 131 | 14 855 |

Travaux sylvicoles dans des boisés privés par année (ha)

| Année | Activités connexes à la plantation | | | Éclaircie précommerciale |
|-----------|------------------------------------|---------------------|------------------|--------------------------|
| | Préparation de terrain | Plantation d'arbres | Soins sylvicoles | |
| 2017-2018 | 534 | 920 | 1 101 | 2 814 |
| 2016-2017 | 682 | 1 243 | 1 958 | 2 537 |
| 2015-2016 | 709 | 1 706 | 1 814 | 2 721 |

Annexe B : Récolte sur les terres de la Couronne

Produits forestiers récoltés sur les terres de la Couronne (m3)

| Année | Essence | Titulaires de permis et de sous-permis de coupe | Premières Nations | Permis spéciaux | Total |
|-----------|----------|---|-------------------|-----------------|-----------|
| 2017-2018 | Résineux | 3 303 308 | 202 570 | 9 374 | 5 439 214 |
| | Feuillus | 1 838 538 | 41 808 | 43 616 | |
| 2016-2017 | Résineux | 3 420 908 | 182 846 | 16 089 | 5 411 190 |
| | Feuillus | 1 734 980 | 44 569 | 27 836 | |
| 2015-2016 | Résineux | 3 374 566 | 205 914 | 14 387 | 5 813 640 |
| | Feuillus | 2 115 845 | 54 044 | 48 883 | |
| 2014-2015 | Résineux | 3 315 599 | 201 251 | 5 203 | 5 475 332 |
| | Feuillus | 1 874 654 | 46 102 | 32 523 | |

Annexe C : Incendies

Superficie détruite par le feu en hectares (ha) 2017, 2016, 2015

| Région | | 1 | 2 | 3 | 4 | Total |
|--------|-----------|----|----|-----|----|-------|
| 2017 | Incendies | 75 | 46 | 110 | 14 | 245 |
| | ha | 62 | 27 | 463 | 16 | 568 |
| 2016 | Incendies | 51 | 50 | 136 | 45 | 282 |
| | ha | 28 | 30 | 162 | 44 | 264 |
| 2015 | Incendies | 56 | 30 | 110 | 25 | 221 |
| | ha | 81 | 17 | 138 | 26 | 262 |

2017 incendies, par cause

| Cause (2017 seulement) | Nombre | ha |
|------------------------|------------|--------------|
| Résident | 85 | 89,3 |
| Incendie volontaire | 24 | 5,5 |
| Cause inconnue | 34 | 17,9 |
| Loisirs | 37 | 427,3 |
| Causes diverses | 16 | 2,3 |
| Foudre | 29 | 19,7 |
| Industrie forestière | 7 | 3,5 |
| Autre industrie | 13 | 2,4 |
| Total | 245 | 567,9 |

Annexe D : Poissons et faune

Permis de chasse délivrés

| Type de permis | Chevreuil | Original* | Ours | Petit gibier | Animaux nuisibles | Mineurs** |
|----------------------|---------------|--------------|--------------|---------------|-------------------|--------------|
| Résident | 45 443 | 4 564 | 4 878 | 11 369 | 10 280 | 1 133 |
| Chasseur désigné | - | 3 449 | - | - | - | - |
| Non-résident | 335 | 98 | 2 186 | 469 | 20 | - |
| Total en 2017 | 45 778 | 8 111 | 7 064 | 11 838 | 10 300 | 1 113 |
| Résident | 46 381 | 4 541 | 4 801 | 12 921 | 9 627 | 1 304 |
| Chasseur désigné | - | 3 329 | - | - | - | - |
| Non-résident | 333 | 99 | 2 265 | 417 | 7 | - |
| Total en 2016 | 46 714 | 7 948 | 7 066 | 13 338 | 9 634 | 1 304 |
| Résident | 48 521 | 4 560 | 4 014 | 11 565 | 9 440 | 1 527 |
| Chasseur désigné | - | 3 282 | - | - | - | - |
| Non-résident | 314 | 100 | 2 101 | 387 | 11 | - |
| Total en 2015 | 48 835 | 7 902 | 6 115 | 11 952 | 9 451 | 1 527 |

* Les chasseurs d'original qui résident au Nouveau-Brunswick peuvent désigner un autre chasseur pour les accompagner. La limite de prises d'un original par expédition de chasse demeure en vigueur.

** L'équivalent d'un permis de chasse au petit gibier pour les personnes âgées de 12 à 15 ans.

Permis de pêche à la ligne vendus

| Espèce | 2017 | 2016 | 2015 |
|------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Saumon de l'Atlantique | 13 000 | 13 598 | 12 535 |
| Autres espèces* | 53 885 | 57 824 | 52 594 |
| Total | 66 885 | 71 422 | 65 129 |

* Comprend les ventes de permis de pêche sous la glace.

Ventilation des permis délivrés en 2017

| Pêche à la ligne | Résident | Non-résident |
|--------------------------------|----------|---------------------|
| Saumon | 9 728 | 3 272 |
| Truite, etc. | 49 311 | 3 161 |
| Pêche sous la glace | 1 330 | 83 |
| Eaux réservées de la Couronne* | | Résidents seulement |
| Miramichi | | 1 177 |
| Restigouche | | 575 |
| Patapédia | | 38 |

* Sections réservées à la pêche ordinaire seulement.